

**Document
d'orientation**

**MARS
2020 | N° 3**

Auteurs Rohen d'Aiglepierre, Sarah Botton

Repenser le financement international des recherches africaines

**Vers une coalition
des parties prenantes**

Policy Paper

Sommaire

Introduction	p. 5	
1. Contexte	p. 9	
1.1 – Une recherche africaine faiblement représentée au niveau mondial	p. 10	3.2 – L'appui à l'émergence de stratégies nationales de recherche construites localement et de fonds nationaux dans lesquels les acteurs internationaux sont incités à s'inscrire p. 23
1.2 – Une recherche continentale inégalement répartie	p. 11	3.3 – Des soutiens à la formation initiale et continue, à l'accès aux outils et aux mobilités des chercheurs p. 23
1.3 – Une recherche dépendante des financements internationaux	p. 12	3.4 – Des soutiens directs à la construction de capacités et de modèles économiques viables pour les institutions de recherche p. 23
2. Quelles sont les tensions inhérentes au financement international de la recherche africaine ?	p. 15	3.5 – L'émergence de stratégies et de réseaux régionaux d'institutions et de chercheurs p. 24
2.1 – Des tensions inhérentes au ciblage et aux modalités des appuis	p. 16	3.6 – Des recherches spécifiques portant sur la construction de capacités nationales de recherche et sur l'efficacité des actions d'appui p. 24
2.2 – Des tensions inhérentes aux capacités locales	p. 17	
2.3 – Des tensions liées aux rapports de force à l'œuvre	p. 18	Conclusion p. 27
3. Objectifs et priorités d'action pour la coopération internationale	p. 21	Bibliographie p. 29
3.1 – Une charte, un objectif spécifique et une meilleure coordination des organisations internationales pour la mobilisation et le renforcement des capacités de recherche africaines	p. 22	Liste des sigles et abréviations p. 30

Mots clés : institutions et systèmes de recherche, financement, aide internationale, Afrique.

Résumé : la recherche africaine, très inégalement répartie sur le continent, est encore faiblement représentée dans la production scientifique mondiale, notamment dans le domaine des sciences sociales. Or, il est fondamental de pouvoir s'appuyer sur une recherche nationale forte et autonome pour construire les réponses aux enjeux locaux de développement. Ce papier explore les enjeux d'une refonte du financement international de la recherche africaine et appelle à une prise de conscience globale, à la mise en place de systèmes de mesures, d'évaluation et d'incitation à travailler de manière coordonnée ainsi qu'à la constitution d'une coalition d'acteurs actifs et engagés.

Programme de recherche : institutions et sociétés.

Remerciements : ce document s'appuie sur des contributions et des échanges avec les agents de l'Agence française de développement (AFD), notamment Hélène Djoufelkit, Linda Zanfini et Quentin Delpech.

Faits saillants

- Il est fondamental de pouvoir s'appuyer sur une recherche nationale forte et autonome pour construire les réponses aux enjeux locaux de développement.
- La recherche africaine est en croissance, mais reste faiblement représentée dans la production scientifique mondiale.
- La recherche africaine est très inégalement répartie sur le continent et trop peu représentée dans le domaine des sciences sociales.
- Les financements nationaux sont encore faibles, et la recherche africaine dépend beaucoup d'une aide internationale qui cible encore assez peu ce sujet et, partant, laisse une place importante à la philanthropie.
- Une multitude d'acteurs internationaux interviennent en appui à la recherche africaine généralement sans coordination ni inscription dans des stratégies nationales ou régionales de long terme.
- Une multitude d'appuis aux recherches africaines peuvent coexister simultanément (bourses de mobilité, programmes de recherche, rencontres scientifiques, programmes de renforcement des capacités, assistance technique, aide budgétaire, etc.), sans qu'on en évalue les effets ou qu'on en questionne les contradictions.

- Un certain nombre de propositions, à inscrire dans une vision systémique et coordonnée, peuvent être avancées pour améliorer l'éthique, la coordination, l'efficacité et la connaissance de l'aide internationale apportée à la recherche africaine, telles que *(i)* l'appui à l'émergence de stratégies nationales de recherche construites localement et de fonds nationaux dans lesquels les acteurs internationaux sont incités à s'inscrire, *(ii)* l'élaboration d'une charte, visant un objectif spécifique et une meilleure coordination des organisations internationales pour l'utilisation et le renforcement des capacités de recherche africaines, *(iii)* des soutiens directs à la construction de capacités et de modèles économiques viables pour les institutions de recherche, et enfin *(iv)* des soutiens à la formation initiale et continue, à l'accès aux outils et aux mobilités des chercheurs. Pour ce faire, une coalition d'acteurs est absolument nécessaire, celle-ci reposant sur une prise de conscience globale et sur un système de mesures, d'évaluation et d'incitation à travailler de manière coordonnée.
-

Introduction

Aucun pays au monde ne peut se développer sans s'appuyer sur une recherche nationale forte et autonome pour inventer ses propres réponses à ses enjeux de développement. Pourtant, dans son écrasante majorité, la recherche sur l'Afrique ne se fait ni en Afrique ni par des Africains. Les capacités comme le financement de la recherche sont encore largement concentrées dans les pays développés (UNESCO, 2015). À l'instar des pays développés, voire avec une urgence plus grande au regard de leur fragilité face aux enjeux climatiques, énergétiques et sociaux, les pays africains ont besoin de s'appuyer sur de l'expertise et de l'innovation développées localement pour répondre aux défis économiques, technologiques, environnementaux et sociaux auxquels ils sont confrontés. Développer la recherche au niveau national, c'est également reprendre le contrôle sur les savoirs locaux et se donner les moyens de trouver sa propre voie de développement. La recherche scientifique se situe au croisement de dynamiques individuelles, institutionnelles et sociétales, et peut contribuer à la construction des politiques publiques. Alors que très peu de recherches abordent frontalement le sujet, l'aide internationale joue un rôle central à la fois dans l'identification, le financement et les effets des recherches africaines.

Les acteurs internationaux de l'aide ont également tout intérêt à mieux intégrer les enjeux de construction de capacités de recherche en Afrique. Les relations sont anciennes entre chercheurs et professionnels de l'aide, *via* les projets eux-mêmes et le recours à la consultance. Certains acteurs internationaux vont plus loin, en développant des partenariats intellectuels et en travaillant à véritablement renforcer les capacités locales de recherche (AFD, 2019). Les « métiers de la connaissance » prennent une place croissante dans le fonctionnement de l'aide publique au développement (APD) : réflexions sur les besoins micro et macro des pays, travaux liés aux activités de terrain, capitalisation de l'expérience, etc. Dans les débats internationaux qui structurent l'utilisation de l'aide, la capacité d'influence d'un pays est

largement liée à la force de frappe intellectuelle qu'il est capable de mobiliser rapidement tout particulièrement dans ses pays d'intervention. La construction de véritables « sociétés de connaissances » et d'écosystèmes viables de recherche dans les pays africains constitue un commun qui pourra bénéficier à l'ensemble de la planète¹. À ce titre, la transversalité de la problématique au regard des Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par la communauté internationale (Nations unies) en 2015, illustre la forte intrication des enjeux d'une recherche de qualité, ouverte et partagée, ainsi que de politiques de développement légitimes, efficaces et soutenables. Si la cible 9.5 des ODD vise spécifiquement à « *renforcer la recherche scientifique, notamment, dans les pays en développement [...] et à augmenter les dépenses publiques et privées qui y contribuent* » (ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure), l'enjeu se retrouve également dans les cibles visant à améliorer l'accès à l'enseignement universitaire ou à accompagner les mobilités des jeunes chercheurs (ODD 4 : Éducation de qualité), et dans l'ambition de mieux informer les décideurs par des connaissances éclairées (ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous). Ce faisant, la recherche scientifique contribue également, par ricochet, à faire avancer les connaissances sectorielles spécifiques (santé, eau, travail, ville, etc.) nécessaires à la prise de décision et à l'action politiques, fondements mêmes des ODD.

¹ La notion de commun, outre ses implications analytiques en termes de processus institutionnels (gouvernance mixte Citoyens-État-Marché, institutions multi-niveaux, etc.) ou de philosophie (le commun comme objectif politique), est également porteuse d'un métarécit sur les enjeux de développement. Voir : Leyronas S. and N. Legroux (2019), "Commons: Towards a New Narrative on Development Policies and Practices?", *Papiers de Recherche AFD*, n° 2019-87, January.

Les ambitions ont donc été écrites, les enjeux sont connus, et l'échec des politiques passées fait maintenant consensus : il est nécessaire de repenser le financement international des recherches africaines. Depuis des décennies, les acteurs internationaux ont essentiellement financé la recherche africaine dans une logique de projet à court terme et *via* une multitude d'intermédiaires. Un cercle vicieux s'est installé, qui empêche les structures de recherche africaines d'émerger, de grandir et de construire une confiance mutuelle (CGDEV, 2019). Un changement de cap commence cependant à s'amorcer pour aller vers plus de financements directs, de partenariats de long terme et de *core funding* vis-à-vis des acteurs africains de la recherche. La vision et les actions des acteurs de l'aide internationale restent cependant empreintes d'une forte inertie. Il est donc essentiel d'acter une rupture, afin que les recherches africaines puissent à la fois tracer une voie propre au développement africain et contribuer par son originalité à la richesse de la recherche mondiale.

Dans ce papier, nous aborderons les caractéristiques et les enjeux du contexte de la recherche africaine, les modalités et les implications de l'aide internationale dont elle bénéficie, ainsi que les tensions inhérentes aux choix stratégiques qui la guident. Enfin, nous proposerons une série de priorités d'action en direction des parties prenantes au financement, à la fabrique et à la mise en œuvre des politiques africaines de recherche.

1. Contexte

Construits en partie pendant la colonisation, développés pendant les indépendances et partiellement déconstruits par les programmes d'ajustement structurel (PAS), les systèmes africains de recherche connaissent actuellement une phase de réinvestissement. Dans le contexte africain, de nombreuses institutions de recherche ont vu le jour durant la colonisation et peuvent donc être considérées comme l'héritage continu de la science coloniale. Les systèmes nationaux de recherche se sont progressivement mis en place à partir des indépendances et, si des efforts considérables en matière de formation des chercheurs et de financement de la recherche ont été faits à l'origine, ils ont été fortement impactés par les PAS et ont dû faire face aux enjeux de massification de l'enseignement supérieur (Gaillard *et al.*, 1997). D'autres facteurs, comme la fuite des cerveaux, la faiblesse des investissements nationaux, la dépendance aux organisations internationales dans l'orientation des sciences africaines et l'influence déstabilisatrice de certains événements politiques et conflits, ont progressivement entraîné une désinstitutionalisation² des structures de recherche africaines (Beaudry *et al.*, 2018). Au début des années 2000, un regain d'intérêt pour l'enseignement supérieur et la recherche en Afrique a toutefois été constaté.

1.1 – Une recherche africaine faiblement représentée au niveau mondial

La recherche africaine est en croissance, mais elle reste faiblement représentée dans la production scientifique mondiale. Actuellement, la production scientifique africaine ne représente qu'une part infime de la recherche mondiale (UNESCO, 2015). Si cette part a chuté à moins de 1% dans les années 1990, la production scientifique africaine a commencé à rattraper une partie de son retard dans les années 2000, pour atteindre 3 % en 2016. La part mondiale des dépenses intérieures brutes en recherche et développement (R&D) de l'Afrique étant de 1,3 % en 2013, on peut souligner la capacité de la recherche africaine à publier relativement beaucoup avec peu de moyens.

En 2013, l'Afrique comptait 169 chercheurs pour 1 million d'habitants, soit 4,6 fois moins que l'Asie et 24 fois moins que la France qui en comptait 4 125 pour 1 million d'habitants. De 2007 à 2013, la part de l'Afrique dans le nombre total de chercheurs a enregistré une modeste augmentation en passant de 2,3 à 2,4 %.

2 Les auteurs présentent six facteurs majeurs de ce qu'ils qualifient de « désinstitutionalisation », à savoir : (i) l'héritage de la science coloniale, (ii) l'influence des événements politiques et des conflits, (iii) l'impact des PAS, (iv) le rôle des agences internationales dans l'orientation de la recherche africaine, (v) la faiblesse des investissements publics africains dans la recherche, (vi) les effets de la fuite des cerveaux (AFD, 2019, p. 15).

Tableau 1 – Nombre de chercheurs par million d’habitants sur la période 2007-2013

	CHERCHEURS PAR MILLION D’HABITANTS			
	2007	2009	2011	2013
Monde	959,2	1009,8	1050,4	1083,3
Continents/Régions				
Afrique	156,8	151,8	164,1	168,8
Afrique subsaharienne	77,0	86,0	90,6	91,4
Afrique du Nord	474,0	418,1	467,2	494,5
Amériques	1661,2	1776,1	1780,8	1771,6
Europe	2 635,4	2 717,4	2 816,4	2 941,9
Asie	630,6	684,4	740,8	785,8
Océanie	3 173,8	3 235,7	3 226,8	3 218,9
Pays				
Afrique du Sud	389,5	388,9	387,2	408,2
France	3 566,1	3 726,7	3 920,1	4 124,6
États-Unis	3 731,4	4 042,1	3 978,7	3 984,4

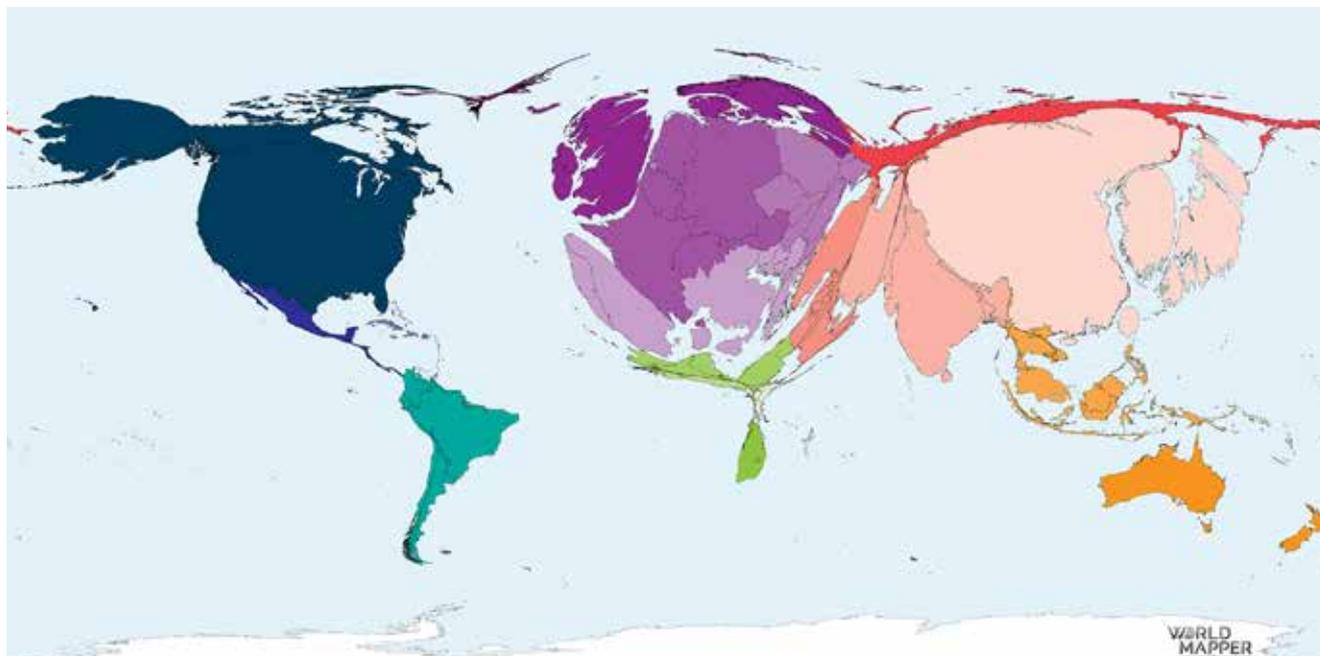
Source : UNESCO (2015).

1.2 – Une recherche continentale inégalement répartie

La recherche africaine est inégalement répartie sur le continent et peu représentée dans certaines disciplines. Les pays d’Afrique du Nord, de l’Est et du Sud sont dans des situations plus favorables que les pays d’Afrique de l’Ouest et d’Afrique centrale, lesquels sont particulièrement en retard. Les pays africains francophones sont ainsi largement distancés par les pays africains anglophones. Les collaborations intra-africaines sont très rares alors même que la grande majorité des recherches africaines est faite en collaboration avec des structures de

recherche de pays développés. Parmi les recherches africaines, les sciences sociales sont faiblement représentées, une raison explicative pouvant se situer au niveau de la concurrence avec les travaux de consultance financés par les acteurs de l’aide internationale (Olivier de Sardan, 2011). En dehors des recherches en santé et en agriculture, les sciences dures qui nécessitent des équipements coûteux sont également largement absentes du panorama de la recherche africaine, et le continent ne représente ainsi qu’une infime fraction des brevets déposés au niveau mondial³. Dans les classements mondiaux des *think tanks*, les structures africaines sont très peu représentées et les structures d’Afrique francophone quasi absentes (CGDEV, 2019).

³ Selon les données de l’Organisation mondiale de la propriété Intellectuelle (OMPI), le nombre de brevets en vigueur en 2018 s’élevait à 3 063 492 aux États-Unis, 602 084 en France, 73 270 en Afrique du Sud, 309 au Rwanda et 229 à Madagascar. Les données sont manquantes pour un grand nombre de pays africains.



Source : World Mapper (2016), d'après des données issues de la *National Science Foundation* (NSF).

1.3 – Une recherche dépendante des financements internationaux

Les financements nationaux de la recherche sont encore faibles, et la recherche africaine dépend beaucoup d'une aide internationale qui cible encore peu ce sujet, laissant une place de plus en plus importante au privé et à la philanthropie.

On assiste, ces dernières années, à une réémergence des financements nationaux de recherche. De plus en plus conscients du rôle structurant de la recherche dans le développement, les États africains commencent progressivement à mettre en place des fonds nationaux de recherche afin de permettre à leurs chercheurs et enseignants-chercheurs de conduire des activités de recherche en relation avec les thèmes prioritaires définis localement (Mouton *et al.*, 2014). Les financements nationaux de la recherche sont toutefois encore faibles. L'aide internationale ciblant la recherche joue donc un rôle majeur. Elle

reste encore assez mal mesurée, en ce qui concerne notamment l'aide transitant par la philanthropie et l'aide en nature supportée par les organisations de recherche implantées dans les pays africains. Toutefois, on peut estimer que 0,8 % du total de l'APD allouée à l'Afrique subsaharienne cible directement la recherche, et que cette part augmente à 2,1 % si l'on inclut l'aide ciblant l'enseignement supérieur (AFD, 2019). Cette aide repose pour deux tiers sur de l'aide bilatérale et pour un tiers sur des financements de la Banque mondiale, de l'Union européenne (UE) et des Nations unies (NU). Les sujets de recherche financés concernent principalement l'agriculture, l'environnement et la santé, les sciences sociales étant pour leur part peu représentées. Mis à part certains pays comme l'Éthiopie, la Tanzanie, l'Ouganda et le Nigeria, les montants d'aide à la recherche par pays restent finalement assez faibles, et un certain nombre de structures de recherche africaines se retrouvent essentiellement financées par des fondations privées anglo-saxonnes⁴.

4 De 2003 à 2013, 97 fondations ont effectué 1471 donations en faveur de 439 institutions scientifiques africaines pour un financement total de 573,5 M USD (Jaumont, 2016).

Si un certain nombre d'initiatives nationales et régionales se sont développées, les recherches africaines restent dans des situations de grande fragilité, notamment en partie à cause des modalités d'action de l'aide internationale. Certes un certain

nombre d'initiatives régionales existent ou tentent de se construire pour le développement de la recherche en Afrique ; néanmoins, on est encore loin de la création d'un espace régional de la recherche, et beaucoup reste à faire pour mutualiser les efforts au niveau du continent. Dans la plupart des pays africains, des capacités nationales de recherche existent tant en termes d'espaces de recherche (centres de recherche, universités, *think tanks*...), de chercheurs, que de production de connaissances (publications, études, thèses, mémoires...). Mais elles sont souvent petites, dispersées, peu visibles, peu soutenues et peu associées aux débats publics et aux discussions sur les politiques publiques internationales, nationales et locales. Ces capacités et les travaux de recherche menés sont donc peu valorisés aux niveaux national et international ainsi que par les partenaires du développement internationaux. Ces derniers préfèrent en effet s'appuyer sur les propres structures de recherche des pays développés pour piloter des programmes de recherche. Lorsque les acteurs académiques africains sont impliqués, c'est souvent en appui aux travaux commandités et pilotés de l'extérieur, au gré des thématiques privilégiées au niveau international. Une multitude d'intermédiaires (cabinets de consultants, organismes de recherche du Nord, ONG – organisations non gouvernementales, agences de développement) s'intercalent bien souvent entre le commanditaire de la recherche et les acteurs africains de la recherche. Bénéficiant seulement de sous-contractualisations, une grande partie de l'argent investi pour la recherche africaine est en fait captée par des acteurs du Nord (CGDEV, 2019). Cette situation fragilise considérablement les structures d'enseignement supérieur. Elle les empêche notamment de construire un agenda national de recherche sur le long terme, connecté aux grands enjeux nationaux du développement. Le sous-financement de ce secteur et l'absence de politique nationale entraînent souvent les chercheurs africains à exercer une activité de consultant, à rejoindre des structures de recherche de pays développés, voire à quitter définitivement le métier de la recherche. Les jeunes chercheurs formés dans les universités des pays développés ont peu d'opportunités de poursuivre leurs travaux dans les institutions africaines. Le niveau des cours donnés dans les universités pâtit de cette désaffectation. Les enseignements dispensés sont souvent de faible qualité et ne permettent pas aux jeunes étudiants de s'insérer.

Les structures privées d'enseignement supérieur, qui ne font pas de recherche, sont en fort développement pour les classes moyennes africaines, alors que les classes aisées envoient leurs enfants étudier à l'étranger.

Souvent sans coordination, ni inscription dans une stratégie nationale de long terme, une multitude d'acteurs internationaux interviennent dans le financement de la recherche africaine. Les acteurs

internationaux intervenant dans le secteur universitaire et scientifique africain sont nombreux : organisations bilatérales et multilatérales de développement, acteurs relevant de la philanthropie (fondations privées), ONG et organisations internationales de la recherche. Les stratégies de ces acteurs diffèrent selon les époques et les pays, et varient fortement d'une institution à une autre, voire au sein même des différentes structures d'une seule institution (par exemple, entre des départements opérationnels et des départements de recherche). Les circuits du commanditaire aux chercheurs sur le terrain impliquent souvent un grand nombre d'intermédiaires qui captent une partie importante des ressources. Les économies d'échelle et les synergies potentielles entre acteurs et entre projets restent encore trop peu exploitées. Les structures de recherche africaines dépendent en grande partie de financements extérieurs émanant de plusieurs acteurs. Ainsi, elles perdent énormément de temps et de capacité dans la coordination et le respect des multiples exigences imposées par les bailleurs. Même si de bons exemples sont à souligner, la construction de capacités nationales de recherche est très rarement une stratégie spécifique inscrite dans la durée par les organisations internationales, lesquelles privilégient souvent leurs propres urgences opérationnelles voire leurs stratégies politiques ou de communication. Peu de pays disposent ainsi de stratégies nationales de recherche, qui restent par ailleurs assez peu respectées par les financeurs internationaux.

Selon le type de bénéficiaire, la localisation et la nature du soutien, une multitude d'appuis aux recherches africaines peuvent coexister sans généralement en évaluer les effets ou en questionner les contradictions. Parmi les grandes catégories

d'actions, il faut citer les bourses, les programmes de recherche, les rencontres scientifiques et les activités de valorisation des recherches, le renforcement de capacités des ressources humaines, le renforcement matériel et pédagogique, le soutien à des structures de recherche multi-pays et à des réseaux de chercheurs, les aides budgétaires. Un certain nombre d'avantages et d'inconvénients sont

à relever pour chaque action, plusieurs activités étant généralement utilisées au sein d'un programme. Les actions devraient ainsi être appliquées en synergie et pensées comme un système intégré. Même s'il existe

certaines études portant sur les actions d'appui à la recherche, très peu d'entre elles précisent leurs impacts et aucune ne produit de véritables évaluations scientifiques d'impact.

Tableau 2 - Typologie des actions internationales d'appui à la recherche par grandes catégories

CATÉGORIE D'APPUI	ACTIONS	NIVEAU D'INTERVENTION	LOCALISATION	TYPE D'APPUI
Bourses et mobilités	Bourses de thèses, de post-doctorat, de recherche, de mobilité	Individuel	À l'étranger Dans le pays	Financier
Programme de recherche	Enquêtes de terrain, analyses, études	Institutionnel Individuel	À l'étranger Dans le pays	Financier Co-production scientifique
Rencontres scientifiques et activités de valorisation des recherches	Conférences, séminaires, congrès, colloques, journées, ateliers, évènements, forum, édition d'ouvrages scientifiques ou de vulgarisation, publications, tribunes et interventions média	Institutionnel Individuel	À l'étranger Dans le pays Dans l'institution Dans le ministère	Financier Co-production scientifique et partenariat scientifique
Renforcement de capacités des ressources humaines	Formation à la recherche, universités d'été, écoles doctorales Chaires universitaires, ateliers d'écriture, formation de personnel administratif, experts détachés au ministère de la Recherche du pays intéressé	Politique publique Institutionnel Individuel	Dans le pays Dans l'institution Dans le ministère	Financier (dont AT)
Renforcement matériel et pédagogique	Infrastructures, équipements, connectivités, TIC, matériels de recherche	Politique publique Institutionnel	Dans l'institution Dans le ministère	En nature Financier
Soutiens à des structures de recherche multi-pays et à des réseaux de chercheurs	Centres de recherche détachés, unités mixtes de recherche (UMR), réseaux d'universités, réseaux de chercheurs	Politique publique Institutionnel Individuel	Dans le pays Dans l'institution	Financier Co-production scientifique
Aide budgétaire	Prêts ou dons ciblant directement ou indirectement la politique publique de recherche	Politique publique	Dans le pays	Financier

Légende : AT = Assistance technique ; TIC = Techniques de l'information et de la communication.

Source : AFD, 2019.

2.

Quelles sont les tensions inhérentes au financement international de la recherche africaine ?

Au vu du contexte présenté et des enjeux auxquels font face les chercheurs, les équipes, les réseaux et les institutions de la recherche africaine, il nous semble essentiel, à défaut de pouvoir proposer une évaluation documentée et consolidée des projets d'appui au secteur, de mettre en évidence les tensions sous-jacentes à la définition de ces programmes et les implications parfois contradictoires des choix opérés. Il importe alors au minimum d'expliciter ces tensions afin de les avoir à l'esprit et, au mieux, de tenter de les réconcilier lors des interventions. Nous proposons ici quelques entrées – non exhaustives – afin d'accompagner la réflexion sur le positionnement du bailleur au moment de définir le contenu et les modalités des programmes d'aide.

2.1 – Des tensions inhérentes au ciblage et aux modalités des appuis

2.1.1 – Appui individuel / appui institutionnel / appui de politique publique

L'une des principales difficultés rencontrées par les institutions de recherche africaines est certainement liée, nous l'avons évoqué, à la difficulté des chercheurs – quand ils décident de poursuivre la carrière de chercheur – à s'ancrer et à s'investir pleinement dans des équipes locales, du fait de l'attractivité des activités de consultance qui leur sont régulièrement proposées ou des opportunités de parcours professionnels à l'étranger. Les modes d'évaluation de la recherche tendent à favoriser les trajectoires « réussies » de chercheurs, selon une focale plutôt individuelle (publications, etc.). Cette situation tend à renforcer la dynamique de fuite des cerveaux vers les centres de recherche les plus en vue dans les pays développés, offrant d'une part de meilleures conditions d'exercice de la profession, et d'autre part une meilleure visibilité et intégration dans les réseaux internationaux. Cette situation invite à une réflexion sur les cibles et les formes d'appui à la recherche au Sud, notamment les contradictions – possibles – inhérentes au niveau individuel ou institutionnel de ces appuis. Par exemple, permettre la mobilité internationale d'un chercheur africain peut dans le même temps porter préjudice à son université et/ou à son laboratoire de recherche, privant l'équipe d'une ressource précieuse pour la qualité de la recherche locale, pour la formation à la recherche (encadrement des doctorants notamment) et, bien souvent, pour l'enseignement supérieur.

Si le ciblage de l'appui peut sembler, en première instance, l'objet d'une concurrence entre niveaux bénéficiaires (chercheurs, équipes, niveau central), l'ambition doit être, au contraire, d'équilibrer et de penser les appuis en *complémentarité* pour une meilleure efficacité globale de l'aide en faveur du secteur scientifique. Premièrement, il sera nécessaire d'approfondir les connaissances sur les effets respectifs du *brain drain* et du *brain gain*, les analyses récentes tendant davantage à conclure à une valeur supérieure du second sur le premier. L'étude des dynamiques et des impacts des diasporas scientifiques sur la recherche des pays d'accueil et sur la recherche des pays d'origine, les fameux *push* et *pull factors*, constitue encore un champ de recherche à explorer largement. Deuxièmement, une attention doit être portée à l'amélioration de l'attractivité des institutions africaines pour accroître l'accueil en *visiting* de chercheurs étrangers, ce qui permettrait que les mobilités des chercheurs africains s'inscrivent davantage dans la consolidation de réseaux de recherche internationaux et dans la notion d'échange et de partage, plutôt que dans une rhétorique de « fuite » ou de « désertion » des « cerveaux ». Troisièmement, l'aide à la recherche africaine doit également contribuer, quand elle s'adresse au niveau central, à ce que les ministères puissent jouer le rôle de coordination ou, *a minima*, se constituer en espaces de convergence des informations concernant les différents programmes à l'œuvre. Il est encore aujourd'hui très compliqué d'obtenir des informations consolidées sur la multitude d'actions engagées en faveur de l'appui à la recherche dans un pays, ce qui freine la possibilité de coordination entre acteurs de l'aide.

2.1.2 – Appui à la recherche / appui à l'enseignement supérieur

Une autre tension souvent mise en avant dans les programmes d'appui à la recherche est le fait qu'ils ont souvent tendance à ne pas intégrer les enjeux d'enseignement. La plupart du temps, les travaux de recherche sont menés par des enseignants-chercheurs qui doivent pouvoir conserver du temps d'enseignement et ainsi faire le lien entre leurs propres recherches et leurs étudiants. Cet aspect de transmission de la connaissance dans les programmes de recherche est souvent un peu oublié et peut entrer en concurrence avec les objectifs de production scientifique. Ainsi, les programmes d'aide ont encore trop souvent tendance à séparer les aspects de soutien à l'enseignement supérieur et de soutien à la recherche, alors même qu'il est nécessaire d'avoir une forte intégration des deux.

Cette intégration se traduira nécessairement par un appui coordonné à une recherche résolument inscrite au sein de l'université publique qui, seule, articule recherche et enseignement, contrairement aux universités privées qui se concentrent uniquement sur les missions d'enseignement supérieur. Il sera également nécessaire aux acteurs de l'aide et aux décideurs de mieux comprendre les mécanismes des métiers de chercheurs et d'enseignants-chercheurs afin de tirer le meilleur profit de leur accompagnement, et ce au bénéfice de l'ensemble de la société. Enfin, il faudra définir des programmes innovants et inventer de nouveaux outils afin de mieux articuler les dimensions formation/recherche/action qui ont été, jusque-là, trop souvent financées de manière cloisonnée et hermétique et *via* des outils spécifiques à chacune d'elles.

2.1.3 – Efficacité de court terme / effets de long terme

Une tension importante réside entre les actions de soutien à la recherche africaine marquées par une vision d'aide projet (projet de renforcement de capacités sur cinq ans, programmes annuels de bourses, etc.), avec souvent des objectifs de moyen voire de court terme par rapport à la construction de capacités, qui doit nécessairement s'inscrire dans le long terme. La multitude d'actions, d'acteurs (organisations internationales, chercheurs internationaux, chercheurs nationaux, ministères et acteurs publics, ONG et société civile) et de moyens impliqués, généralement sans coordination, peuvent générer un certain nombre de résultats positifs individuels à court terme, mais empêcher l'émergence d'une stratégie nationale et d'une vision de long terme. Nous sommes ici dans la contradiction très classique entre aide projet et aide programme, à nouveau mise en avant dans le domaine de la recherche africaine.

Cette tension s'avère d'autant plus forte dans un contexte généralisé de manque d'information et d'évaluation des projets et des programmes d'appui à la recherche. La mise en place d'évaluations spécifiques permettrait *a minima* de clarifier les critères de poursuite ou d'arrêt d'un programme, de réorientation des contenus, etc., et ainsi d'éviter l'effet brutal de rupture pouvant parfois se produire à l'arrêt d'un financement, alors qu'une dynamique de long terme est en train de s'amorcer. Il est donc essentiel d'améliorer la production et le partage d'informations sur les programmes d'aide, de créer une « mémoire » des projets pour permettre, d'une part, la coordina-

tion entre acteurs au temps t et, d'autre part, l'inscription des actions dans la durée, avec l'organisation de relais efficaces entre partenaires.

2.2 – Des tensions inhérentes aux capacités locales

2.2.1 – Cibler l'excellence / appuyer le système

Un dilemme classique dans toute action visant à octroyer une aide à un ensemble d'acteurs ou d'institutions repose sur la clé de répartition qui permet la meilleure efficacité et la meilleure efficience possible pour déclencher un effet de levier global. Deux questions se posent alors : (i) celle du saupoudrage contre le ciblage : quelle meilleure efficacité du système dans son ensemble si chacun bénéficie d'une part de l'aide ou si un acteur concentre ces bénéfices, profitant ainsi d'un potentiel effet de seuil de l'aide ? ; (ii) celle du levier d'accélération contre le rattrapage (ou encore discrimination positive) : faut-il apporter l'aide aux institutions les plus en détresse et permettre ainsi un rattrapage, ou au contraire allouer l'aide aux meilleurs éléments plus à même de la faire fructifier et, potentiellement, de tirer l'ensemble du système vers le haut ?

Ce dilemme est d'autant plus fort à l'ère des réseaux scientifiques et des injonctions à travailler dans le cadre de partenariats régionaux ou internationaux. La mise en place de centres d'excellence, par exemple, passe nécessairement par une sélection dans les pays des établissements jugés « les meilleurs », qui se verront octroyer des ressources importantes pour travailler, et ce au détriment d'autres institutions à qui il sera malgré tout demandé d'intégrer des réseaux scientifiques et de travailler en coopération avec les établissements positionnés comme concurrents dans le processus précédent. Les modalités concurrence/coopération entre établissements doivent donc être reconsidérées afin de promouvoir des collaborations scientifiques constructives. Il est également nécessaire de travailler à la construction d'un système d'incitations à la collaboration et au partage d'informations afin de sortir de la situation de rente de certains établissements de recherche africains (en raison de l'accès aux données, aux sources de financement, etc.), ce qui implique de repenser fondamentalement leur modèle économique pour permettre des coopérations fructueuses pour tous.

2.2.2 – Volonté d'appui institutionnel / capacité administrative et stratégique locale

Autre contradiction récurrente des appuis à la recherche en Afrique – davantage liée au processus de conventionnement – celle liée aux faibles capacités administratives des institutions des pays partenaires. La volonté d'appuyer, par exemple, le financement d'un programme de recherche *via* un centre de recherche local peut parfois être découragée par les délais administratifs pratiqués dans le pays intéressé ou par le niveau des frais de gestion ponctionnés par les institutions locales, au détriment de l'équipe de recherche impliquée. Il arrive parfois que le bailleur de fonds en vienne à contractualiser *intuitu personæ* avec le chercheur (en tant que consultant) ou à passer par un tiers – organisation de la société civile (OSC) locale ou institution de recherche du Nord – pour faciliter la contractualisation.

Au-delà de la capacité administrative des équipes de recherche africaines, qui doit faire l'objet d'un véritable point d'attention de la part des acteurs de l'aide, se pose plus généralement la question des capacités d'organisation et des capacités des institutions de recherche à développer des visions stratégiques de court, moyen et long termes. Des financements en *core funding* devraient permettre aux équipes de mieux s'équiper et se former pour qu'un meilleur environnement administrativo-technique, soutenu par une capacité à porter une vision stratégique, permette de renverser la tendance de l'aide. L'objectif est qu'*in fine* les possibilités de financements de projets puissent s'inscrire de manière plus fluide dans un programme d'activités, cohérent, évolutif et conforme aux capacités et préoccupations scientifiques de l'équipe.

2.3 – Des tensions liées aux rapports de force à l'œuvre

2.3.1 – Logique commanditaire / indépendance de la recherche

Le premier rapport de force à l'œuvre dans le champ du scientifique tient à la position du chercheur, indépendant par essence, face aux termes posés par le financeur ou par le commanditaire. Cette tension n'est pas spécifique à la recherche africaine, loin s'en faut, mais elle est d'autant plus forte quand le secteur dépend structurellement de financements externes, comme c'est le cas du continent africain. Le chercheur tire sa légitimité de son indépendance et

de sa capacité à créer de la connaissance « objectivable ». La qualité des travaux scientifiques réside dans la liberté d'exercice du métier et d'expression de résultats, or les risques d'instrumentalisation par les financeurs de la recherche (dans les domaines de l'industrie, de la santé, de la science politique, etc.) sont bien présents.

Afin de garantir cette indépendance, il est essentiel que les droits de propriété intellectuelle soient partagés entre financeur et producteur de la recherche, et qu'il soit possible au chercheur de publier ses travaux dans les espaces scientifiques auxquels il a accès, travaux pour lesquels le financeur ne souhaitera pas nécessairement apposer sa mention.

2.3.2 – Objectifs académiques / objectifs de développement

Au-delà des difficultés liées à « la fuite des cerveaux », se pose plus généralement la question de la compatibilité entre objectifs de développement et objectifs académiques ou, autrement dit, entre objectifs des bailleurs de fonds et contraintes des bénéficiaires, toujours en lien avec les modes d'évaluation propres aux métiers de la recherche. Les appuis à la recherche en Afrique trouvent leur justification dans l'amélioration de la qualité des systèmes locaux de recherche afin de produire des connaissances de qualité utiles au développement. Or les activités qu'impliquent ces objectifs peuvent parfois se trouver en concurrence et nécessiter des arbitrages, notamment en termes de temps de travail : publications académiques vs participation à des dialogues experts, ateliers multi-acteurs ; missions de terrain de recherche vs missions de contribution experte aux politiques publiques, etc.

Afin d'atténuer les effets de cette tension entre *compétence experte* et *production académique* des chercheurs, il est nécessaire que les appuis à la recherche puissent davantage se coordonner entre eux afin d'éviter les empilements d'agendas et de propositions, propices aux injonctions contradictoires (penser dans le temps long, produire dans le temps court ; être présent à la fois sur la scène de la décision publique et sur la production objective de savoirs, etc.). Cette meilleure coordination pourra être assurée dès lors que les acteurs internationaux du financement de la recherche africaine, en dialogue avec les autorités publiques nationales, partageront davantage d'informations et de réflexions sur leurs stratégies, leurs programmes et leurs partenaires, et s'engageront collectivement dans une coalition au service d'une mise en cohérence de leurs actions. Un

tel mouvement devrait par ailleurs faciliter la constitution d'une charte du type « *ne pas nuire* » permettant aux institutions et acteurs de la recherche africaine de ne pas avoir à sacrifier le temps nécessaire aux missions de recherche, de formation à la recherche et d'enseignement aux missions plus opérationnelles ou politiques où leur expertise est mobilisée.

2.3.3 – Langues internationales / langues locales

Directement liée à la tension trajectoire individuelle/reconnaissance internationale, mais aussi à la tension objectifs académiques/objectifs de développement, la question de la langue dans laquelle est produite ou traduite la recherche – dans un contexte international de domination de la langue anglaise – est également un puissant signal des dynamiques et des rapports de force à l'œuvre dans la production scientifique. La langue anglaise constitue une incontournable nécessité pour la diffusion des travaux à l'international, la production de recherche en français/espagnol/portugais/arabe constituant encore dans de nombreux pays une nécessité pour que la recherche puisse être partagée et appropriée localement. L'utilisation des langues nationales africaines peut également avoir une importance clé pour la diffusion et l'appropriation des résultats de la recherche. Selon les critères retenus, les appuis des bailleurs peuvent donc s'inscrire soit en accompagnement, soit en contradiction des ambitions professionnelles des chercheurs, ou de la construction et de la performance d'un système local de recherche pouvant dialoguer avec la sphère civile et la sphère politique nationales.

Un enjeu connexe, même si ce dernier s'avère un peu différent, est celui de la traduction des travaux non pas dans d'autres langues, mais dans d'autres registres – celui de la communication grand public, par exemple – c'est-à-dire l'enjeu de valorisation et de « publicisation » des travaux à travers des médias, permettant ainsi de partager les fruits de la recherche avec le plus grand nombre (à l'instar du projet à l'origine du média *The Conversation*), ou à travers des plateformes qui rendent « visibles » les travaux.

Il est donc indispensable à la fois (i) de mieux penser le lien entre reconnaissance internationale de la recherche et appropriation locale, à travers des programmes de formations par exemple (en langues, formation aux médias, etc.), et (ii) de miser sur la montée en légitimité d'une recherche produite et ancrée localement, qui permettra à terme de discuter les standards internationaux hégémoniques actuels.

2.3.4 – Agenda de recherche des acteurs du Nord / priorités locales

Plus globalement, au-delà de l'arbitrage en termes de temps consacré aux différentes activités se pose la question épineuse du *contenu* des travaux scientifiques et des possibles divergences d'agenda de recherche entre les bailleurs internationaux et les institutions locales de recherche. C'est l'une des principales remarques issues des témoignages que nous avons recueillis (AFD, 2019) : les appuis à la recherche, notamment sous forme de financements de travaux de recherche qui s'apparentent à des « commandes », répondraient davantage aux préoccupations des acteurs du Nord qu'aux réels besoins sociopolitiques des pays bénéficiaires, et ce sous deux angles. D'une part, l'agenda de recherche des bailleurs peut impliquer une recherche à vocation plus opérationnelle ou stratégique, selon leurs propres logiques d'intervention dans les pays. D'autre part, il peut être teinté de « diplomatie scientifique », avec des demandes plus ou moins explicites d'appuyer ou de s'appuyer sur les acteurs de la recherche nationale au Nord pour travailler avec les partenaires scientifiques au Sud, adoptant ainsi les priorités de l'organisme de recherche du Nord. Les agendas des acteurs académiques du Nord peuvent également ne pas correspondre aux priorités des acteurs africains de la recherche, et il est donc essentiel de privilégier des actions « *bottom up* » plutôt que « *top down* », comme c'est encore trop souvent le cas.

Pour éviter ce travers, le recours systématique à des appels à manifestations d'intérêt (AMI), avec un financement sur thématique laissant libre champ aux propositions de contenu, permettrait alors de rendre plus visibles les questionnements émis localement. De même, l'accompagnement des financeurs pourrait également porter sur la dimension de « capacité politique » des chercheurs à se connecter aux décideurs pour une meilleure prise en compte des résultats de recherche dans les décisions de politiques publiques.

3. Objectifs et priorités d'action pour la coopération internationale

Sur la base des travaux et des consultations, un certain nombre d'objectifs et de propositions peuvent être avancés pour agir simultanément auprès des différents acteurs impliqués. Les objectifs visent à ce que :

- des **organisations internationales** de développement soient sensibles voire actives collectivement dans le renforcement des capacités africaines de recherche ;
- des **écosystèmes nationaux de recherche** soient organisés, avec une vision de long terme et connectée aux enjeux de développement ;
- des **chercheurs** soient dotés de capacités renforcées et organisés en communautés scientifiques mobiles ;
- des **institutions de recherche** soient ancrées dans leurs territoires, consolidées et connectées à la recherche internationale ;
- des **stratégies et des réseaux régionaux** fédèrent les initiatives locales et diffusent l'information ;
- des **recherches spécifiques** portent sur la construction de capacités nationales de recherche et sur l'efficacité des actions d'appui.

Un certain nombre de propositions d'actions de renforcement de la recherche africaine peuvent être formulées : celles-ci n'ont pas d'autre but que d'ouvrir le débat sur le sujet et devraient être discutées dans les contextes nationaux africains et dans le cadre de conférences internationales regroupant les différents acteurs internationaux qui interviennent sur le sujet. Pour chacun des acteurs, **les propositions** peuvent être formulées de la manière qui suit.

3.1 – Une charte, un objectif spécifique et une meilleure coordination des organisations internationales pour la mobilisation et le renforcement des capacités de recherche africaines

L'idée est ici que les organisations internationales de développement soient sensibles et, dans l'idéal, actives collectivement pour le renforcement des capacités africaines de recherche. Sur la base de la Charte européenne du chercheur⁵ qui encadre l'activité de recherche, en spécifiant les prérogatives, les rôles et les responsabilités des chercheurs et des employeurs, un guide pourrait être développé concernant l'enjeu spécifique de l'action en direction de la recherche africaine en sciences sociales. Cette charte pour « ne pas nuire », ou ce code de bonne conduite, pourrait cibler les institutions internationales, les chercheurs des pays développés, les chercheurs africains et les structures publiques africaines intervenant sur le sujet. Un tel document permettrait tout d'abord de rappeler le fondement même de la qualité d'une recherche reposant sur **l'indépendance** des chercheurs. Certains principes clés pourraient être institués, comme le **réflexe local** dans la production et la valorisation de travaux de recherche, la concertation et la **prééminence des questions locales** de recherche, le fait de ne pas court-circuiter voire de soutenir les **structures publiques** en charge des recherches nationales. Co-construit par les différents acteurs, ce document aurait pour objectif de développer une meilleure compréhension mutuelle, une coordination et des incitations pour permettre une situation gagnant-gagnant sur le long terme. Il importe également de faire de la construction de capacités africaines de recherche un objectif spécifique, en lien avec le développement d'un enseignement de qualité dans le supérieur. Les sciences sociales, souvent délaissées alors même que ce sont elles qui peuvent faire la différence dans le dialogue national sur les politiques publiques, mériteraient un soutien particulier en lien avec les politiques publiques nationales.

5 https://cdn2.euraxess.org/sites/default/files/brochures/eur_21620_en-fr.pdf

3.2 – L'appui à l'émergence de stratégies nationales de recherche construites localement et de fonds nationaux dans lesquels les acteurs internationaux sont incités à s'inscrire

Plutôt que de cibler les institutions ou les domaines de recherche, une partie de l'aide à la recherche pourrait cibler directement la construction de capacité de pilotage et de coordination des activités de recherche ainsi que les fonds nationaux destinés à la recherche, à l'innovation, au développement. Les ministères de la Recherche africains et les centres nationaux pour la recherche scientifique pourraient être particulièrement ciblés. L'idée serait alors d'autonomiser et de responsabiliser la recherche africaine en la mettant véritablement aux commandes des programmes de recherche plutôt que de continuer à la maintenir sous le contrôle des acteurs de l'aide et de la recherche des pays développés. Les acteurs académiques du Nord devraient pouvoir continuer à être fortement impliqués, mais seulement à la demande et sous le contrôle des chercheurs africains. Parmi les actions possibles, il pourrait y avoir : une augmentation de la part des financements de recherche passant directement par les fonds nationaux de la recherche et *via* les circuits nationaux de financement de la recherche ; des inventaires des chercheurs sur les programmes de recherche et les publications y afférentes ; un accès libre aux données et statistiques nationales. Des moments de rencontre réguliers des différents acteurs de l'écosystème de la recherche (chercheurs internationaux, chercheurs nationaux, ministères et acteurs publics, ONG et société civile, organisations internationales) ainsi que des actions de valorisation de la recherche pourraient être organisés afin de construire une culture de la recherche et des sciences nationales.

3.3 – Des soutiens à la formation initiale et continue, à l'accès aux outils et aux mobilités des chercheurs

L'élément central pour une recherche de qualité est bien évidemment le chercheur. Des actions de financement de formation initiale (bourses de thèses, écoles doctorales), mais aussi continue (universités d'été, formations à distance) sont alors des investissements rentables. Le parrainage des jeunes chercheurs, l'accès aux outils de recherche et aux revues scientifiques sont d'autres éléments déterminants. Une mobilité accrue des chercheurs pourrait également avoir un impact important aux niveaux régional et international pour les chercheurs installés en Afrique, mais aussi pour que les chercheurs installés ailleurs puissent être accueillis dans les institutions africaines (notamment les diasporas). Cette mobilité devrait cependant être conditionnée par un retour dans l'institution d'origine. Pour toutes ces interventions, il est essentiel que le lien entre enseignement supérieur et recherche soit fortement mis en avant.

3.4 – Des soutiens directs à la construction de capacités et de modèles économiques viables pour les institutions de recherche

En complémentarité de programmes de recherche ponctuels, il paraît fondamental *via* le *core funding* d'avoir plus souvent des actions de soutien direct à la construction de capacités de pilotage, de gouvernance, de financement et de coordination des activités des institutions de recherche, inscrites dans la durée et reliées aux décideurs et aux priorités

nationales. Il s'agirait notamment de programmes de renforcement de capacités (directeurs, personnel administratif), qui pourraient se faire entre pairs au sein de réseaux d'institutions. Pour ce faire, il faudrait augmenter massivement la part des financements de programmes de recherche directement alloués aux institutions africaines, plutôt que coordonnés et gérés par des entités internationales ou issues de pays développés. Des actions de renforcement des infrastructures et des équipements devraient être associées, de même que des programmes permettant aux équipes et aux institutions de se doter de compétences et d'outils, afin de structurer une stratégie à moyen et long termes.

3.5 – L'émergence de stratégies et de réseaux régionaux d'institutions et de chercheurs

La coordination régionale en la matière devrait devenir plus opérationnelle afin de bénéficier d'économies d'échelle. Des outils déjà existants, comme le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES), mériteraient d'être appuyés pour être plus incitatifs en termes de complémentarité et de qualité des recherches. Un *African Research Council* pourrait être développé afin de mieux coordonner les acteurs et de promouvoir la reconnaissance de la recherche africaine, grâce à des financements concurrentiels. Un appui régional aux différents organes de gouvernance des institutions de recherche associé à une labellisation de la qualité pourrait également être organisé. Les thématiques prioritaires de recherche

étant en partie les mêmes d'un pays à l'autre, un regroupement régional pourrait permettre d'atteindre la masse critique nécessaire. L'appui aux réseaux scientifiques est essentiel pour favoriser la constitution d'une recherche proprement africaine. Quelques grands principes pourraient être mis en avant, à savoir : (i) s'appuyer sur les dynamiques locales (sans s'y substituer), (ii) favoriser la pluridisciplinarité et le décroisement, (iii) promouvoir les ponts entre recherche académique et décision politique. Un système d'information régional et une plateforme *web* pour la mise en ligne des informations communes et uniformisées (centres de recherche, chercheurs, publications, bases de données, programmes d'aide à la recherche) pourraient permettre une meilleure communication. Une organisation des mobilités régionales des chercheurs et doctorants, des regroupements régionaux d'institutions de recherche et des réseaux de chercheurs, des rencontres périodiques et des revues scientifiques sont d'autres leviers d'action.

3.6 – Des recherches spécifiques portant sur la construction de capacités nationales de recherche et sur l'efficacité des actions d'appui

Étant donné la relative méconnaissance des effets des actions internationales en matière de construction de capacités nationales de recherche, il est essentiel que soient menées des expérimentations, des évaluations, de la collecte de données et des recherches sur le sujet.

Tableau 3 – Actions de renforcement de la recherche africaine

OBJECTIFS	ACTIONS
Des organisations internationales de développement sensibles voire actives collectivement dans le renforcement des capacités africaines de recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Une charte, un code de bonne conduite et des engagements formels pour « ne pas nuire », encourager la concertation, la prédominance des questions locales et des institutions de recherche nationales • Une coordination voire une harmonisation des procédures d’actions des acteurs internationaux <i>via</i> l’utilisation des institutions et des circuits de financements nationaux • Faire de la construction de capacités africaines de recherche un objectif spécifique, en lien avec le développement d’un enseignement de qualité dans le supérieur et avoir une action spécifique sur les recherches en sciences sociales
Des écosystèmes nationaux de recherche organisés, avec une vision de long terme et connectés aux enjeux de développement	<ul style="list-style-type: none"> • Des actions de construction de capacités de pilotage, d’incitations à la qualité et à l’utilisation des recherches, de coordination des activités de recherche et de politiques nationales d’incitation à la recherche • Une augmentation de la part des financements de recherche passant directement par les fonds nationaux de la recherche et <i>via</i> les circuits nationaux de financement de la recherche • Des inventaires des chercheurs sur les programmes de recherche et les publications y afférentes • Un accès libre aux données et statistiques nationales • Des moments de rencontre réguliers entre acteurs et des actions de valorisation de la recherche
Des chercheurs dotés de capacités renforcées et organisés en communautés scientifiques mobiles	<ul style="list-style-type: none"> • Des actions de formation initiale et continue, de financement de thèses et de parrainage de jeunes chercheurs • Des actions pour l’accès aux outils de recherche, aux infrastructures, aux équipements et aux revues scientifiques • Une mobilité accrue des chercheurs aux niveaux régional et international pour les chercheurs installés en Afrique, mais aussi pour faciliter l’accueil dans les institutions africaines des chercheurs installés ailleurs
Des institutions de recherche ancrées dans leurs territoires, consolidées et connectées à la recherche internationale	<ul style="list-style-type: none"> • Des soutiens directs à la construction de capacités de pilotage, de gouvernance, de financement et de coordination des activités de recherche qui soient inscrits dans la durée et reliés aux décideurs et aux priorités nationales • Une augmentation de la part des financements de programmes de recherche directement allouée aux institutions nationales
Des stratégies et des réseaux régionaux qui fédèrent les initiatives et diffusent l’information	<ul style="list-style-type: none"> • L’appui à l’émergence de stratégies régionales de recherche • L’appui aux réseaux régionaux d’institutions et de chercheurs • Le développement de systèmes d’information régionaux • Des regroupements régionaux d’institutions de recherche et des réseaux de chercheurs • Une organisation des mobilités régionales des chercheurs • Des rencontres périodiques et des revues scientifiques
Des recherches spécifiques sur la construction de capacités nationales de recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Des expérimentations, des évaluations, de la collecte de données et des recherches sur les interventions en matière de construction d’institutions de politiques nationales de recherche et d’efficacité des actions d’appui

Source : auteurs.

Conclusion

Si l'échec des politiques passées – ou pour le moins une trop faible attention portée jusqu'alors au soutien à la recherche africaine – commence à faire consensus chez un certain nombre d'organisations internationales, d'autres restent encore à convaincre, et une véritable **prise de conscience globale** reste à acter. Un principe clé sous-jacent aux objectifs et actions présentés précédemment est en effet celui d'une vision systémique et d'une coordination des acteurs.

Le grand nombre d'acteurs impliqués et leur interdépendance rendent impérative la mise en place d'une **coalition d'acteurs**. Il importe alors d'aligner les intérêts au travers d'incitations et de travailler à créer une confiance mutuelle autour de la construction de capacités de recherche africaine. L'implication des acteurs indirects comme la société civile et les diasporas pourrait alors avoir une valeur ajoutée notamment au travers de campagnes d'information et de journées nationales de la recherche africaine. Les enjeux de valorisation des savoirs seraient alors particulièrement déterminants. De larges consultations voire des états généraux de la recherche nationale pourraient être d'autres entrées pour animer et fédérer les écosystèmes nationaux de recherche. Le rôle des ministères de la Recherche est alors central, notamment au travers des fonds nationaux de recherche.

Pour aligner les intérêts en faveur de la construction de capacités de recherche, il est central d'avoir des **indicateurs de suivi et un système d'incitation transparent**. La part des financements directement attribuée aux acteurs africains de la recherche constitue, par exemple, un indicateur clair de la volonté d'agir sur ce sujet. Des indicateurs de performance académique (publications, thèses, présentation à des conférences) pourraient être définis aux côtés d'autres indicateurs permettant de mesurer la vulgarisation et la communication des recherches dans le débat public (tribune dans les journaux, émissions TV et radio, événements grand public). Cette réflexion sur les indicateurs devrait être menée dans chacun des pays. En termes

d'incitations, la réputation et la bonne qualité des travaux des centres de recherche et des *think tanks* pourraient être mesurées régulièrement sur la base de critères objectifs et transparents. Une part importante des ressources pourrait également être dédiée à l'expérimentation et à l'innovation de nouveaux modèles de soutien à la recherche africaine. Des actions au niveau des institutions internationales *via* des modèles de plateforme multipartite de financement ou la mise en place de circuits de financement dédiés pourraient être envisageables (CGDEV, 2019). Au-delà de la mise en œuvre d'indicateurs et d'outils de suivi, mieux comprendre les effets des programmes d'accompagnement passe aussi par la promotion de la **recherche sur le sujet** et par une définition des moments et espaces de rencontres avec les pays africains, afin de s'assurer de l'alignement des intérêts des parties prenantes au secteur de la recherche africaine.

Finalement, l'action de modernisation du financement international des recherches africaines doit pouvoir mettre au centre **une nouvelle éthique dans la relation avec la recherche africaine**. Le principe clé est alors d'acter que le processus de recherche, résolument ancré dans le principe d'indépendance des chercheurs, compte autant que le résultat final de la recherche. Dans les stratégies d'intervention, un lien très fort devrait être fait entre la construction de capacités de recherche, le financement de programmes de recherche, la valorisation des résultats et le renforcement de la qualité des formations universitaires.

Bibliographie

- AFD – MAROU SAMA K., R. D'AIGLEPIERRE ET S. BOTTON (2019), « Recherches africaines et rôles de l'aide internationale : le cas des sciences sociales », collection Notes techniques, N° 52, AFD, Paris, mars, 97 p. <https://www.afd.fr/sites/afd/files/2019-03-03-48-42/52-notes-techniques.pdf>
- AIU (2013), *Approches innovantes en matière de formation doctorale en Afrique*, in AIU Horizons, Vol. 19, N° 2, Dossier thématique, juin, pp. 18-33, https://www.iau-aiu.net/IMG/pdf/aiu_horizons_vol.19_no.2_2013_fr.pdf
- ARVANITIS R. AND J. MOUTON (2018), *Observing and Funding African Science*, Research Working Paper CEPED & CREST, Paris & Stellenbosch, July.
- BEAUDRY C., J. MOUTON AND H. PROZESKY (2018), *The Next Generation of Scientists in Africa*, Cape Town, South Africa: African Minds, 204 p.
- CGDEV – EZEH A. AND J. LU (2019), "Transforming the Institutional Landscape in Sub-Saharan Africa: Considerations for Leveraging Africa's Research Capacity to Achieve Socioeconomic Development", Policy Paper 147, Center for Global Development, 48 p. <https://www.cgdev.org/sites/default/files/transforming-institutional-landscape-sub-saharan-africa-considerations-leveraging-africa.pdf>
- CNRS, COMITÉ D'ÉTHIQUE (2014), *Promouvoir une recherche intègre et responsable : un guide*, CNRS, Paris, 45 p. http://www.cnrs.fr/comets/IMG/pdf/guide_promouvoir_une_recherche_inte_gre_et_responsable_8septembre2014.pdf
- DIA H. ET L. NGWE (2018), Les circulations des enseignants et chercheurs africains. Controverses, pratiques et politiques, *Revue d'anthropologie des connaissances*, 2018/4, Vol. 12, N° 4, pp. 539-551.
- GAILLARD J., V. V. KRISHNA AND R. WAAST (1997), "Scientific communities in the developing world", in: Gaillard J., V. V. Krishna and R. Waast (eds.), *Scientific communities in the developing world*, London & New Delhi: Sage, pp. 11-49.
- JAUMONT F. (2016), *Unequal Partners. American Foundations and Higher Education Development in Africa*, New York: Palgrave MacMillan US, 170 p.
- LAVIS J. N., D. ROBERTSON, J. M. WOODSIDE, C. B. MCLEOD AND J. ABELSON (2003), How can research organizations more effectively transfer research knowledge to decision makers? *Milbank Quarterly*, 81(2), pp. 221-248.
- MOUTON J., J. GAILLARD AND M. VAN LILL (2015), "Functions of science granting councils in sub-Saharan Africa", in: Cloete N., P. Maassen and T. Bailey (eds.), *Knowledge production and contradictory functions in African higher education*, Cape Town, South Africa: African Minds, p. 148-170.
- NILSSON B. (2019), "Education and migration: insights for policymakers", *AFD Research Papers Series*, No. 2019-88, January, 56 p. <https://www.afd.fr/en/education-and-migration-insights-policymakers>
- OLIVIER DE SARDAN J.-P. (2011), « Promouvoir la recherche face à la consultance. Autour de l'expérience du LASDEL (Niger-Bénin) », *Cahiers d'études africaines* 2011/2-3 (N° 202-203), pp. 511-528.
- PESSOA A. (2010), "R&D and economic growth: how strong is the link?", *Economics Letters*, Volume 107, Issue 2, May, pp. 152-154.
- TIJSSEN R. J. W. (2007), "Africa's contribution to the worldwide research literature: New analytical perspectives, trends, and performance indicators", *Scientometrics*, 71 (2): pp. 303-27.
- UNESCO (2015), *Rapport de l'UNESCO sur la science – Vers 2030*, UNESCO, Paris, 796 p. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000246417>
- WAAST R. ET J. GAILLARD J. (dir.) (2001), *La science en Afrique à l'aube du 21^e siècle*, IRD, Paris, rapport de recherche.

Liste des sigles et abréviations

AFD	Agence française de développement
AIU	Association internationale des universités
AMI	Appel à manifestation d'intérêt
APD	Aide publique au développement
AT	Assistance technique
CAMES	Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur
CGDEV	<i>Center for Global Development</i>
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
FMI	Fonds monétaire international
IRD	Institut de recherche pour le développement
M	Million(s)
NSF	<i>National Science Foundation</i> (États-Unis), équivalent américain du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) en France
NU	Nations unies
ODD	Objectif(s) de développement durable (Nations unies)
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (en anglais : <i>WIPO, World Intellectual Property Organization</i>)
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PAS	Programme d'ajustement structurel (FMI)
PED	Pays en développement
R&D	Recherche et développement
TIC	Techniques de l'information et de la communication
UE	Union européenne
UNESCO	<i>United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization</i> (en français : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture)
USD	Dollar américain

Qu'est-ce que le groupe AFD ?

Le groupe Agence française de développement (AFD) est un établissement public qui finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et durable. Plateforme française d'aide publique au développement et d'investissement de développement durable, nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud.

Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer et dans 115 pays, pour les biens communs de l'humanité – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé.

Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable.

Pour un monde en commun.

Directeur de publication Rémy Rioux
Directeur de la rédaction Thomas Melonio
Création graphique MeMo, Juliegilles, D. Cazeils
Conception et réalisation Luciole

Dépôt légal 1^{er} trimestre 2020 | © AFD
ISSN 2680-5448 | **ISSN numérique** 2680-9214
Imprimé par le service de reprographie de l'AFD

Pour consulter les autres publications de la collection Policy Paper :
<https://www.afd.fr/collection/policy-papers>